

Lille, le 3 novembre 2017

Le recteur

à

Mesdames et messieurs
les chefs d'établissement
des lycées publics et privés



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Objet : concours général des lycées – session 2018

Réf. : arrêté du 3-11-1986 modifié
note de service n°2017-158 du 31-10-2017

Département des
examens et concours

Examens des baccalauréats

général et technologique

Dossier suivi par

Stéphanie Buyens

Gestionnaire

Téléphone

03 28 37 15 59

Courriel

stephanie.buyens@ac-lille.fr

ce.dec21@ac-lille.fr

Rectorat de Lille

DEC 2-1

20, rue St Jacques

BP 709

59033 Lille cedex

Je vous informe que les inscriptions aux épreuves du concours général des lycées seront
ouvertes **du lundi 13 novembre au lundi 4 décembre 2017 minuit.**

Ce concours est ouvert aux élèves des classes de première et de terminale des lycées
d'enseignement publics et privés sous contrat.

J'attire votre attention sur la création d'une nouvelle épreuve de sciences et technologies de
l'hôtellerie et de la restauration.

Je souhaite que les élèves candidats soient informés, dès leur inscription, que ce concours a
pour objectif de distinguer les meilleurs élèves de première et de terminale des lycées. En
conséquence, le nombre des candidats est limité, par établissement et par discipline, à 8%
de l'effectif total des élèves des classes de première ou de terminale selon la discipline
concernée. Dans la même logique, il n'est pas souhaitable de procéder à des inscriptions de
classe(s) entière(s), aboutissant de fait à un absentéisme important.

Les élèves qui désirent s'inscrire aux épreuves sont tenus d'y participer. Ils doivent par
ailleurs suivre régulièrement les cours obligatoires de la classe à laquelle ils appartiennent
depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il convient de souligner que les trois niveaux de récompenses (prix, accessits, et mentions)
n'ouvrent aucun droit à l'obtention de bourses d'études et ne dispensent pas des frais
d'inscription dans les universités et dans les classes préparatoires. Enfin, je vous rappelle
que les copies ne comportent ni note, ni appréciation.

1 – Inscription des établissements

L'application Cgweb évolue cette année. En effet, tous les établissements doivent s'inscrire
directement, même s'ils ont déjà présenté des candidats l'année dernière. Ils pourront ainsi
générer le mot de passe qui leur permettra d'inscrire les candidats.

La nouvelle procédure d'inscription et les formulaires d'inscription sont téléchargeables sur
le site Eduscol.

L'accès à Cgweb est disponible à l'adresse suivante : <https://cgweb.education.gouv.fr>

2 – Inscription des candidats

Il vous appartient de procéder à l'inscription des élèves de votre établissement présentant les meilleures chances de succès, après avis des enseignants.

Chaque confirmation d'inscription doit obligatoirement comporter votre signature, celle de l'enseignant ainsi que celle du candidat. Toutes les confirmations d'inscription doivent m'être retournées pour le lundi 11 décembre 2017 au plus tard.

3 – Epreuves

Les épreuves du concours général des lycées se dérouleront **du lundi 12 mars au vendredi 23 mars 2018**. Toutes les compositions commencent à 12 heures.

Par ailleurs, pour des raisons d'organisation, vous noterez que les épreuves se déroulent exclusivement dans des lycées de la métropole lilloise et que les candidats seront donc amenés à se déplacer.

Enfin, vous trouverez le calendrier des épreuves en annexe de cette note.



Luc JOHANN

Annexe : calendrier du concours général des lycées session 2018

Lundi 12 mars 2018	Mardi 13 mars 2018	Jeudi 15 mars 2018	Vendredi 16 mars 2018
<p>Classes de première ES, L et S : Composition française</p> <p>Classes de terminale S : Physique-chimie</p> <p>Première partie⁽¹⁾ des épreuves suivantes :</p> <p>Classes de terminale : Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (ST2D) : Sciences et technologies industrielles et du développement durable</p> <p>Série sciences et technologies de laboratoire (STL) : - Biotechnologies - Sciences physiques et chimiques en laboratoire</p> <p>Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) : Sciences et techniques sanitaires et sociales</p> <p>Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration</p> <p>(1) : le déroulement de la seconde partie sera fixé ultérieurement.</p>	<p>Classes de terminale ES et S : Dissertation philosophique</p> <p>Classes de terminale L : Dissertation philosophique</p>	<p>Classes de terminale S : Sciences de la vie et de la Terre</p> <p>Classes de première ES, L et S : Version grecque</p> <p>Classes de terminale ES : Sciences économiques et sociales</p> <p>Classes de terminale S : Sciences de l'ingénieur</p>	<p>Classes de terminale des séries générales et technologiques : Version et composition en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arabe - Chinois - Espagnol - Hébreu - Italien - Portugais - Russe <p>Classes de première ES, L et S : Version latine</p> <p>Classes de terminale : série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) : Management et sciences de gestion</p>
<p>Classes de première ES, L et S : Thème latin</p> <p>Classes de première et de terminale : Education musicale</p> <p>Classes de terminale des séries générales et technologiques : Version et composition en Anglais</p>	<p>Classes de terminale des séries générales et technologiques : Version et composition en Allemand</p> <p>Classes de première ES, L et S : Géographie</p>	<p>Classes de premières ES, L et S : Histoire</p> <p>Classes de terminale S : Mathématiques</p> <p>Classes de terminales ES et L : Mathématiques</p>	<p>Classes de première et de terminale : Arts plastiques</p>
<p align="center">Lundi 19 mars 2018</p>	<p align="center">Mardi 20 mars 2018</p>	<p align="center">Mercredi 21 mars 2018</p>	<p align="center">Vendredi 23 mars 2018</p>

Rappel : toutes les compositions commencent à 12 heures (midi, heure de Paris).

